

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

4) DECRET N° 93-359 du 19 AOÛT 1993
/MFPRA/DGFP/DGCA/SR.
portant reclassement et nomination
de Monsieur KIADI MBOUKOU (Antoine),
Instituteur Principal des cadres
de la catégorie A, hiérarchie II
des Services Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNE-
MENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 02/89 du 14 Novembre 1989 portant
refonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 52/23 du 30 Janvier 1959 fixant les
conditions d'intégration dans les cadres des catégories B. C. D. E.
(actuellement A. E. C. D.) des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MP du 2 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967
réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des
actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrières administratives et reclassements
notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des agents
de l'Etat ;
(/u le décret n° 85/630 du 27 Décembre 1980 portant
déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 86/420 du 30 Juin 1990 relatif aux
effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions
des situations administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des intérim des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2007/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 475/MISS/DGFP/DGPCB du 15 Mars 1990
portant promotion au titre de l'année 1988 de certains Institu-
teurs Principaux des cadres de la catégorie A, hiérarchie II
des Services Sociaux (Enseignement) en tête BAVOUKA (André) ;

.../...

(/u l'arrêté n° 3252/MESS/DGFP/DGPCE du 10 Septembre 1990 autorisant certains Fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement) déclarés définitivement admis au Concours Professionnel à suivre un stage de formation à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education (INSEED) de Brazzaville en tête : KIADI-MBOUKOU Antoine (Régularisation) ;

(/u la lettre n° 226/MESS/DGAS/DPAA/SP.DEP du 12 Février 1992 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Enseignement Primaire et Supérieur transmettant le dossier de l'intéressé ;

SECRET :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 64/165/72 du 22 Mai 1964 susvisé, Monsieur KIADI-MBOUKOU (Antoine) Instituteur Principal de 6ème Echelon, indice 1090 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire C.A.I.E.P. - 1ère session 1991, délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé au grade Inspecteur de l'Enseignement Primaire de 4ème échelon, indice 1110 : ACC = Néant.-

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 15 Octobre 1991, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera ~~publié au J.O~~ publié au J.O ~~le 19 Aout 1993~~

Brazzaville, le 19 AOUT 1993

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives

- Général Jacques Joachim YHOMY OPANGO. -

Jean Prosper KOYO.-

IMPLICATIONS :

- JORC.....	1
- DGFP/DGCA.....	3
- DGFP/DLC.....	2
- MEN/DPAA.....	3
- DGB.....	2
- DGCF.....	2
- DOSSIER.....	2
- INTERESSE.....	1
- SIG/BC.....	2.-